



CCPC 11 janvier 2024

Liminaire FSU-SNUipp

Après Hong-Kong, Washington et Zurich ces dernières années, voici venu le tour de Dubaï et, pour la rentrée 2024, des lycées d'Alicante et de Villanueva de la Cañada. Autrefois accidents dans l'histoire de l'établissement public, les déconventionnements sont devenus endémiques. Cela questionne quant à la détermination de l'opérateur à défendre, maintenir voire développer son réseau historique.

Naguère, l'opérateur public AEFÉ, habité du sens de l'État et de ses missions de service public, luttait pour sauvegarder ses établissements, tentant de protéger aussi ses personnels et une cohérence globale : ces temps sont révolus, l'outil d'influence en ressort amoindri et les personnels en sont les victimes collatérales. Les postes ainsi "libérés" sont ensuite fermés en masse par l'AEFE ce qui constitue une double peine pour le réseau. En effet, même si des postes de personnels d'encadrement ou de formateurs ont été ouverts, cela ne compense en rien la diminution drastique du nombre de personnels enseignants détachés dans les classes, pourtant forces vives au service de l'enseignement français de l'étranger.

Dans ce contexte tendu et sombre, le dialogue social doit plus que jamais s'exercer au sein de toutes les instances. Aujourd'hui, lors de cette CCPC, la FSU-SNUipp HDF vous demande solennellement, Monsieur le président, une attention toute particulière sur ce que les représentants des personnels ont à dire, autrement dit sur ce que vos personnels ont à dire. Cette instance, traitant de cas individuels, doit rester un lieu privilégié d'échanges et d'écoute.

Quand des alertes sont lancées depuis de nombreux mois par les personnels d'un établissement ou par leurs représentant-es, jouant ainsi pleinement leur rôle, il n'est pas acceptable qu'aucune décision ne vienne apporter des solutions permettant aux établissements concernés de fonctionner de manière apaisée et sereine.

Nous ne doutons pas, Monsieur le président, de vos intentions qui sont les mêmes que les nôtres: la défense du service public d'éducation à l'étranger et la protection des établissements et de ses personnels, vecteurs des valeurs de la république.